

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 23 Septembre 2025
à 18h30



COMMUNE DE VENELLES

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHER, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : PHILIPPE DOREY A ARNAUD MERCIER, ALAIN SOLAZZI A DENIS RUIZ, LIONEL TCHAREKLIAN A BERNARD ROUBY, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHER.

Délibération n° N° D2025-177

Objet GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROGRAMME IMMOBILIER VEFA VERDON / SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (SACOGIVA)

Exposé des motifs :

Dans le cadre du programme immobilier VEFA VERDON situé Allée du Verdon à Venelles et comprenant 33 logements en pleine propriété, la SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (SACOGIVA) a sollicité la Banque des Territoires pour un prêt d'un montant total de 6 193 832 euros et demande à la commune de bien vouloir garantir ce prêt à hauteur de 50%.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 175308 en annexe signé entre la SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avenant au contrat de Prêt N° 175308 annexé ;

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250926-DM2025_0177-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Vu la demande de garantie d'emprunt de la SACOGIVA en date du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide :

- **Article 1 :** L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE VENELLES :
 - o accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 193 832,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 175308 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.
 - o La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 096 916,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
 - o Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - o La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
 - o Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 ABSTENTIONS : Annie MOUTHER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA



Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250926-DM2025_0177-DE
Date de réception en préfecture : 20250926

Certifié affiché du au

Philippe SANMARTIN